

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **9 avril 2010**

**COMPTE - RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 8 avril 2010
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 12

Date de la convocation : 1 avril 2010

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA.

Absents excusés : René MUNOZ, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN

Absente: Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Procurations : Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN à Serge ROCA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Ghislaine FLACHAIRE

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2010 : à l'unanimité.

I. AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur précise qu'il convient de prendre la décision d'affectation du résultat de l'exercice précédent. Il rappelle à cet effet les résultats définitifs de 2009 :

- excédent de fonctionnement 275 520.64€
- déficit d'investissement 118 507.77€
- résultat définitif 157 012.87€

Délibération N°89/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le résultat 2009 est affecté comme suit :

- 157 012.87€ en fonctionnement
- 118 507.77€ en investissement

II. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS 2010

Rapporteur : Christine DRUILHE

Préalablement aux votes des taux des contributions et du budget, le rapporteur présente le projet de budget qui a été préparé par la commission des finances, et qui a été finalisé par l'administration. Il rappelle que les nouveaux taux de contributions ont été calculés par maintien du taux 2009 pour le FNB et sur la base d'une augmentation de la TH et du FB de 2%.

Délibération N°90/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Les taux des contributions 2010 sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.12
- Taxe foncière (bâti) : 17.59
- Taxe foncière (non bâti) : 54.07

III. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur informe qu'il conviendra d'abord de décider de la forme sous laquelle le budget sera soumis au vote, et il propose le vote par chapitres.

Il rappelle les chiffres du projet de budget 2010.

Après cette présentation le Maire met le projet de budget aux voix.

Délibération N°91/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le vote du budget se fera par chapitres.

Le budget principal 2010 qui s'équilibre à la somme de 775 620.87€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 1 123 304.77€ pour la section d'investissement, est adopté.

IV. VOTE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA JONCASSE »

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle la création du budget annexe dénommé « Budget annexe du lotissement La Joncasse » qui intégrera les opérations relatives à l'aménagement de cette zone dont les terrains sont destinés à la vente.

Il propose d'y budgétiser l'achat du terrain et les frais y afférents ainsi que le coût prévisionnel de l'aménagement.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Délibération N°92/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le budget annexe du lotissement La Joncasse qui s'équilibre à la somme de 2 166 819€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 2 158 819€ pour la section d'investissement, est adopté.

V. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal

Délibération N°93/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AD25-AD33-AD34-AD35, situé au 40bis, avenue des Pyrénées, et appartenant à M. FABRE Alain
 - Sur le bien cadastré AD 47, situé au 4, Carrer del Mitg, et appartenant à M. PLANES Jean

VI. MISSION ATESAT

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Maire, rappelle les modalités de mise en place de l'ATESAT et expose les besoins de la commune en assistance technique ainsi que les missions qui pourraient être contractualisées avec la DDTM dans le cadre de l'ATESAT.

Il expose au Conseil municipal le contenu de cette assistance qui pourrait être fournie par le service de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et qui comprend des missions dites « de base ».

Son coût s'élève à 299.29€uros pour les missions de base.

La signature d'un contrat pour une durée de un an renouvelable deux fois est nécessaire.

Délibération N°94/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter la mise en place de l'ATESAT
- d'autoriser monsieur le maire à négocier et à signer la convention avec l'Etat (DDTM) et d'inscrire la dépense au budget 2010.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

a. Affectation de numéros de rues

Les deux parcelles situées sur l'avenue de Perpignan entre les numéros 11bis et 13 seront affectées des numéros 11ter pour la parcelle cadastrée AC 138 et 11quater pour la parcelle cadastrée AC 139.

b. Projet « La Joncasse »

Présentation du permis de lotir dont le dépôt est imminent.

Séance levée à **23 heures**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA